

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

NMP

Autres désignations commerciales

N-Methyl Pyrrolidon

1-Methyl-2-pyrrolidone

1-Methylazacyclopentan-2-one

Abreviations: NMP
Numéro d'Enregistrement 01-2119472430-46-XXXX
REACH:
N° CAS: 872-50-4
N° Index: 606-021-00-7
N° CE: 212-828-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Iris Biotech GmbH
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany
Boîte postale: 568
D-95605 Marktredwitz, Germany
Téléphone: +49 9231 97121 0
Téléfax: +49 9231 97121 99
e-mail: info@iris-biotech.de
Interlocuteur: Compliance Department
Téléphone: +49 9231 97121 0
e-mail: sds@iris-biotech.de
Internet: www.iris-biotech.de
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**Information supplémentaire**

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 24 h (CENTRE ANTIPOISON München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut nuire au fœtus.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

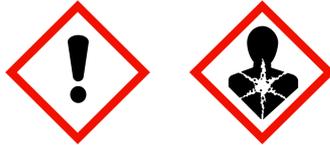
NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 2 de 13

Mention Danger

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Caractérisation chimique

N-Methyl Pyrrolidon

 Formule: C₅H₉NO

Poids moléculaire: 99.13 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone			<= 100 %
	212-828-1	606-021-00-7	01-2119472430-46-XXXX	
	Repr. 1B, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H360D H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
872-50-4	212-828-1	N-méthyl-2-pyrrolidone	<= 100 % %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4150 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 10 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Appeler un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.
En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.
Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation:
Irritation des voix respiratoires. Maux de tête.
en cas d'ingestion:
Irritant. Diarrhée. Nausée. vomissement.
Contact avec la peau:
Provoque une irritation cutanée.
En cas de contact avec les yeux:
Provoque une irritation des yeux. Peut causer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.
Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 4 de 13

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection individuelle: voir rubrique 8
Ne pas porter de verres de contact.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 5 de 13

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas conserver avec les agents d'oxydation. température de stockage: température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone	10	40		VME (8 h)	
		20	80		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	40 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	4,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,85 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone	
Eau douce	0,25 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	5 mg/l	
Eau de mer	0,025 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg	
Sédiment marin	0,109 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sol	0,07 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 7 de 13

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	d'amine, désagréable

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	-24 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	204,3 °C 760 mm Hg
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	91 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. Le produit n'est pas explosif.

Température d'auto-inflammation:	245 °C
----------------------------------	--------

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	>300 °C
-------------------------------	---------

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

pH-Valeur (à 20 °C):	7,7 - 8 (10 %) 100 g/l
----------------------	------------------------

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	1,65 mPa·s
-----------------------------------	------------

Hydrosolubilité: (à 25 °C)	complètement miscible
-------------------------------	-----------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	-0,38
---------------------------------------	-------

Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,32 hPa
----------------------------------	----------

Pression de vapeur: (à 50 °C)	0,32 hPa
----------------------------------	----------

Densité (à 25 °C):	1,03 g/cm ³
--------------------	------------------------

Densité apparente:	non applicable
--------------------	----------------

Densité de vapeur relative:	3,42 Air = 1.0
-----------------------------	----------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 8 de 13

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 100,00 %

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

tension de surface: 40,4 mN/m

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatiblesAcide fort. Alcalis (bases). Agents oxydants, fortes.
Agents réducteurs, fortes.**10.6. Produits de décomposition dangereux**La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone					
	orale	DL50 mg/kg	4150	Rat	Fd. Chem. Toxicol. 26, No. 5: 475-479 (1)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Int. Res. Comm. System Med. Sci. 12: 296	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 9 de 13

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Peau - lapin.
Résultat: Irritant
OCDE 404

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
yeux - Lapin.
Résultat: Provoque une irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée.
Cochon d'Inde
Résultat: négatif
(IUCLID)

Patch-Test - human
Résultat: négatif
(IUCLID)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. (N-méthyl-2-pyrrolidone)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Test d'Ames négatif.
Salmonella typhimurium
OCDE 471 (Test Ames)

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:
Cellules de mammifères
Résultat: négatif

OCDE 474
Souris - masculin + féminin - Medulla ossium
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:
Substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (N-méthyl-2-pyrrolidone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Dépression du système nerveux central. Organes concernés: Lésion de: Foie, Reins.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 10 de 13

Information supplémentaire référentes à des preuves

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: propriétés nuisibles à la santé.

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Autres informations

Dépression du système nerveux central.

Information supplémentaire

RTECS: UY5790000

Attention - Substance non encore testée complètement.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 500	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1983) other: Static fish toxicity test accordi
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	600,5	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1989) other: German Industrial Standard DIN 38
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	ca. 4897	48 h	Daphnia magna	IUCLID
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	12,5	21 d	Daphnia magna	Study report (2001) OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 600 mg/l)		0,5 h	activated sludge, industrial	Study report (1987) ISO 8192

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone				
	Biodégradabilité : Dégradabilité aérobie.	73 %	28	OCDE 301C	
	Demande biochimique en oxygène (BCB)	1,100 mg/g			
	Demande chimique en oxygène (DCO)	1,600 mg/g			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone	-0,46

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau. Peut se propager dans les systèmes d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 11 de 13

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 12 de 13

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH.

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30

2010/75/UE (COV):	100 % (1030 g/l)
2004/42/CE (COV):	100 % (1030 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NMP

Date de révision: 24.04.2020

Code du produit: SOL-009

Page 13 de 13

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.